

N° 2023-02-06/09

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 06 FEVRIER 2023**

Objet : Actualisation de la flotte de véhicules municipaux de fonction ou de service et fixation des conditions d'utilisation

Rapporteur: Monsieur le MAIRE

DATE DE LA CONVOCATION	L'an deux mille vingt-trois, Le six février à vingt heures, Le Conseil Municipal,
31-01-2023	Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE	<u>Présents</u> :
31-01-2023	M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard M!LLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, M. Rémy JOURDAN
NOMBRE DE CONSEILLERS	Excusés représentés : Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY
EN EXERCICE: 29	Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMÍNIONI
PRESENTS: 26	Madame Françoise GAULIER donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS
votants : 29	
DATE DE LA PUBLICATION	Absents:
14-02-2023	

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des Accusé de reception en préfecture conseille de réception en préfecture de vote.

Date de télétransmission : 16/02/2023

Date de réception préfecture : 16/02/2023

2023-02-06/09 <u>Actualisation de la flotte de véhicules municipaux de fonction ou de</u> service et fixation des conditions d'utilisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code général des impôts, notamment son article 82,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 21 modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 28,

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la circulaire de l'Etat, DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,

Considérant que la Ville dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant des fonctions justifiant le cas échéant le remisage du véhicule de service à leur domicile,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'en préciser les règles afin de responsabiliser les agents ayant recours aux véhicules municipaux,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents de la collectivité doit être encadrée par une délibération annuelle du conseil municipal lorsque l'exercice du mandat ou des fonctions le justifie,

Considérant que le conseil municipal doit actualiser la liste des emplois permettant l'octroi d'un véhicule de fonction ou de service, qu'il doit en préciser les conditions d'utilisation ainsi que les modalités de calcul,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

FIXE l'attribution des véhicules municipaux aux emplois de la collectivité.

PRECISE les conditions d'utilisation des véhicules.

Pour rappel, les avantages en nature ne doivent être calculés que lors d'un usage privé du véhicule mis à disposition.

AUTORIS De de la chaque de la c

Date de réception préfecture : 16/02/2023

RAPPELLE qu'il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L.121-2 et L.121-3 du Code de la route de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au Code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive de l'agent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribuna! Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le :

16/02/2023

Rendu exécutoire le : 16/02/2023

Le Secrétaire de séance

Buc, le 13 Février 2023

Le Maire, Stéphane GRASSET

« Signature électronique »

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20230214-2023-02-06-09-DE Date de télétransmission : 16/02/2023 Date de réception préfecture : 16/02/2023

Acte à classer

2023-02-06-09

1 2 3 4 5 6

En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST: ASCL_2_2023-02-16T21-23-28.00 (MI243242072)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230214-2023-02-06-09-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Signature

Electronique

Objet de l'acte : Actualisation de la flotte de véhicules municipaux

Date de décision : 14/02/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte: 2023-02-06-09 Actualisation de le flotte Multicanal : Non

de vehicules municipaux.PDF

Pièces jointes :

<u>Annexe F Flotte</u> Type PJ: 21_RP - Rapport de présentation

véhicules municipaux.PDF

<u>mprimer la PJ avec le tampon AR</u>

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer Annuler

PréparéDate 14/02/23 à 15:55Par BORDIER FredericDemande de signatureDate 14/02/23 à 15:55Par BORDIER FredericSignéDate 16/02/23 à 21:23Par GRASSET StéphaneTransmisDate 16/02/23 à 21:23Par GRASSET Stéphane

Accusé de réception Date 16/02/23 à 21:28

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 16 février 2023 21:29

À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique

Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-09

"... Notification FAST:

Notification FAST:

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-02-06-09, télétransmis par Stéphane GRASSET. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230214-2023-02-06-09-DE.

Informations sur l'acte Numero : 2023-02-06-09

Objet : Actualisation de la flotte de véhicules municipaux

Date de décision : 14/02/2023 Date de transmission : 16/02/2023 Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences / 9.1. Autres domaines de competences des communes

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : https://www.efast.fr/ar.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel https://www.efast.fr